



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 28/ACAJ/2021

Kinshasa, le 11 novembre 2021 : L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) est vivement préoccupée par les résultats de son monitoring sur l'accès des Citoyens congolais aux vaccins contre la Covid-19 reçus gracieusement de la communauté internationale par la République Démocratique du Congo.

En effet, ledit monitoring révèle que contrairement aux déclarations du Gouvernement présentant la campagne vaccinale contre la Covid-19 comme gratuite, elle est en réalité payante et exclut de ce fait tous les congolais lambda incapables de déboursier les montants exorbitants exigés ici et là.

Tenez. L'Institut National de Recherche Biomédicale (INRB), organisme d'Etat spécialisé en la matière, exige à chaque candidat à la première dose des vaccins actuellement disponibles le paiement de USD 30.

Faute d'un encadrement institutionnel adéquat notamment par la mise en place de règles univoques et honnêtes quant à l'accès aux vaccins, les institutions hospitalières privées se sont engouffrées dans la brèche délibérément créée par l'Etat au détriment de sa population.

C'est ainsi qu'à titre d'exemple, HJ Hospitals et le Centre Médical Diamant ne s'embarrassent point d'exiger aux candidats à la première dose un paiement d'USD 25, sous réserve d'un paiement supplémentaire à la seconde dose. Tout cela sous le fallacieux prétexte de réaliser des examens pré vaccination.

En fait d'examens, il s'agit d'une simple prise de tension artérielle et d'informations sur les antécédents médicaux des candidats aux vaccins !

L'ACAJ considère que cette stratégie constitue, non seulement une discrimination à l'égard des gagne-petit, mais également leur exclusion assumée du bénéfice d'un de leurs droits fondamentaux, à savoir le droit à la santé qu'il revient à l'Etat de protéger.

L'ACAJ dénonce cette situation inacceptable qui s'apparente malheureusement à une escroquerie. C'est pourquoi, elle demande instamment au Ministre de la Santé publique :

- (i) d'éclairer l'opinion sur ces incongruités de nature à éloigner la population de la vaccination pourtant présentée par le Chef de l'Etat comme l'un des moyens efficaces pour rompre la chaîne de transmission et ainsi atteindre une immunité collective contre la Covid-19 ;
- (ii) de faire cesser ces perceptions iniques qui ne visent que l'enrichissement indu de quelques centres hospitaliers ce, au détriment de la santé de la population ;

Bureaux

- Kinshasa :
05, Av. Kasongo, Quartier Socimat, C/Gombe
- Lubumbashi :
520, Av. Djamena, C/ Lubumbashi

Téléphone : +243 81 04 88 537, 84 00 46 298, 97 22 37 996

Email : acajasbl@yahoo.fr

Web site : www.acajirc.org

Impôt : A1923800R

N° de Compte Bancaire TMB :

00017-11002-52482910001-51 ACAJ ASBL

Représentations :

- Bukavu - Mbuji-Mayi
- Bunia - Kananga
- Goma - Kalemie
- Mbandaka - Likasi

(iii) de diligenter une enquête aux fins de s'assurer de l'affectation de tous les fonds déjà perçus dès lors qu'il est de notoriété publique que ces vaccins sont un don offert à la RDC. À ce propos, l'Inspection Générale des Finances pourrait utilement être mise à contribution ;

(iv) de rassurer la population, une fois pour toutes, quant au caractère gratuit ou non pour l'accès aux vaccins acquis grâce à la solidarité internationale.

Au demeurant, l'ACAJ reste convaincue qu'on ne peut pas prétendre lutter efficacement contre la Covid-19 et dans le même temps rendre les vaccins inaccessibles aux moins nantis.

Pour toute information supplémentaire,

Contactez Mme Gloria Mulomba

Chargée de communication ad intérim

Téléphone : + 243 81 048 8537

Email : acajasbl@yahoo.fr, info@acajrdc.org